

Association Sénégalité

Rapport 2016

17.4.2017

1. Les faits saillants en 2016
2. L'Incubateur
3. Le financement des start-ups
3. Les finances de l'association
4. Les membres du Comité



Association Sénégalité

Case postale 7350

CH-1002 Lausanne

email : senegalite@bluewin.ch

www.senegalite.ch

Dans l'Incubateur, les parcelles irriguées couvrent maintenant près de 15'000 m²

1. Les faits saillants en 2016

Sénégalité intervient selon trois axes au Sénégal:

a) VOLET SOCIAL, en faveur du Lycée Agricole de Bignona:

- ◇ Prise en charge des frais de scolarité pour 90 élèves
- ◇ Prise en charge des frais de cantine (repas de midi) pour 90 élèves
- ◇ Don d'un vélo aux 10 élèves ayant fait les meilleurs résultats
- ◇ Prise en charge des frais de cantine pour l'ensemble des 200 étudiants durant les périodes d'examen
- ◇ Prise en charge de l'achat de livres pour la bibliothèque du lycée

b) VOLET PRATIQUE - avec le financement de l'irrigation d'un terrain de 3 hectares, utilisé par les élèves ainsi que par les riverains:

- ◇ Les cotisations payées par les utilisateurs contribuent à l'entretien de l'irrigation
- ◇ Sénégalité finance une seconde pompe ainsi qu'un jeu d'outils de maraîchage

c) VOLET ENTREPRENEURIAL - prêt sans intérêts, d'une durée de cinq, aux start-ups agricoles.

- ◇ Mise en place d'un comité d'experts sénégalais pour la sélection et le suivi des projets.
- ◇ Financement de six start-ups agricoles dans les domaines du maraîchage, de l'élevage avicole, de l'embouche bovine.



Un village traditionnel dans le centre du Sénégal

2. L'Incubateur

L'Incubateur, c'est un terrain de trois hectares, irrigué au goutte à goutte. Sénégalité a financé une bonne partie de ce projet.

A l'origine, ce terrain était destiné à accueillir les sortants du Lycée, afin qu'ils puissent apprendre, pendant une année, à devenir entrepreneurs.

Cette démarche n'a pas eu beaucoup de succès chez les sortants; ce sont maintenant les élèves et les étudiants qui occupent plus de 9'000 m².

Mais par contre, nombreux sont les riverains (les paysans des alentours) qui ont sauté sur l'occasion: ils sont maintenant 39, ils cultivent plus de 5'000 m², chacun ayant un lopin de terre de 130 m².

Et ce qui nous a fait grand plaisir: une dizaine de membres du personnel du Lycée ont, eux aussi, décidé de cultiver une parcelle - au total environ 1200 m².



Pour faciliter le traitement des parasites, les utilisateurs se sont mis d'accord pour cultiver ensemble les mêmes espèces. Maintenant, c'est le tour des oignons.

Tous les utilisateurs de l'Incubateur se sont regroupés en une Association des Utilisateurs, qui veille au maintien d'une discipline stricte.

Il a fallu longuement expliquer aux riverains le principe du goutte à goutte: car voyant le faible débit, ils avaient tendance à agrandir les trous, provoquant des inondations et privant d'eau les autres...

Tous paient une cotisation (3'000 FCFA en 2015/2016, 6'000 FCFA en 2016/2017). Les montants ainsi récoltés devront permettre d'assurer l'entretien des installations. C'est surtout l'usure rapide des tuyaux du goutte à goutte qui pose problème.

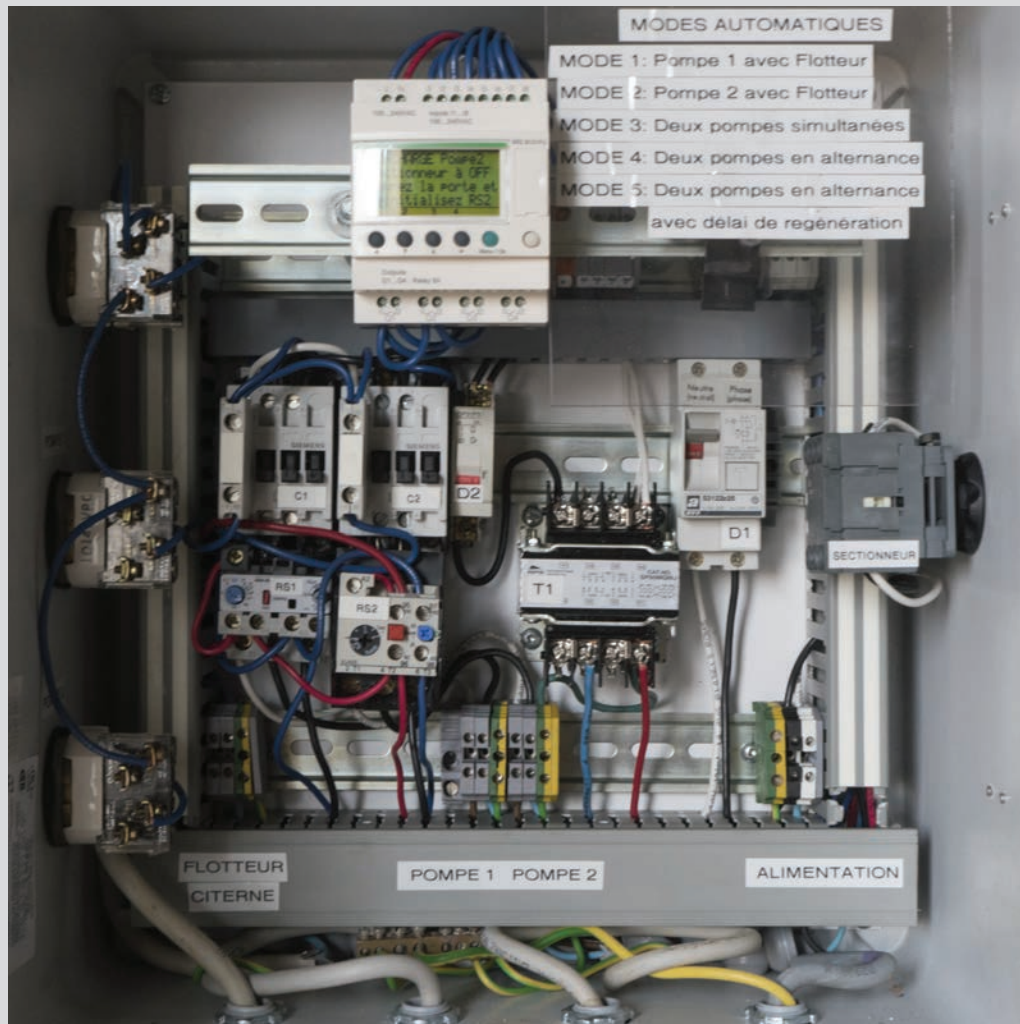
En 2016, Sénégalité avait conditionné la poursuite de son aide à la récolte des cotisations. Et comme 87'500 francs CFA ont été réunis en 2016, Sénégalité a décidé de financer une seconde pompe. Un investissement crucial, afin que l'irrigation puisse se poursuivre si l'une des deux pompes tombe en panne.

Sénégalité a aussi financé l'achat d'outils lourds de maraîchage - ceux que les riverains ne pouvaient amener de chez eux.

Au total, Sénégalité a investi 1'014 CHF pour l'Incubateur en 2016.



Les enfants des riverains sont nombreux à travailler dans l'Incubateur



Le tableau de commande des deux pompes de l'Incubateur



Gros problème: dès qu'un tuyau à un défaut, on le jette au rebut. Nous sommes en train d'évaluer plusieurs systèmes pour les réparer.

3. Le financement des start-ups

En 2016, Sénégalité a lancé le projet "Coup de Pousse", dont l'objectif est d'accorder des prêts sans intérêts, sans caution, à de jeunes créateurs d'entreprises agricoles.

Les bénéficiaires sont tous d'anciens élèves du Lycée Agricole de Bignona, titulaires d'un BTS (Brevet de Technicien Supérieur) en agronomie.

Tout est allé très vite:

Mars 2016: Fund raising - grâce à de généreux donateurs tessinois, le projet peut être lancé.

Juin 2016: Création du CESPI, le Comité pour l'Evaluation et le Suivi des Projets

Juillet 2016: Sélection des projets: quinze projets ont été soumis, six ont été retenus. Ils couvrent les domaines du maraîchage, de l'élevage avicole, ovin et bovin, ainsi que la culture fruitière.

Août 2016: Des membres du CESPI visitent chacun des sites des projets, pour vérifier s'ils sont appropriés. L'un des sites ne convient pas - il sera changé.

Septembre 2016: Signature des contrats de prêt avec les jeunes entrepreneurs

Octobre 2016: Les entrepreneurs soumettent au CESPI la liste des fournitures (Semences, fourrage, poussins, taurillons, panneaux solaires, etc.)

Décembre 2016: premiers versements, les projets démarrent.



Réunion du CESPI, le comité d'experts qui a sélectionné les projets et assure leur suivi.



Ibrahima Abdoul Aziz Ficou, professeur au Lycée Agricole, chef du projet "Coup de Pousse"

TROPICASEM Semences Tropicales BP 999 Km 5,6 Bd du Centenaire DAKAR (Sénégal) Tél : (221) 33 859 25 25 Fax : (221) 33 832 05 36		FACTURE PROFORMA N°257/16 Date : 18 - 11 - 2016 Livraison dans la limite des stocks disponibles POIDS BRUT : POIDS NET : Mode d'expédition :		Nom : KHADY SARR Adresse : Tél : 77 612 03 50 N° de client : Commande :	
Tout retard de paiement fera l'objet d'un décompte d'intérêts moratoires de 18% par an. Toute réclamation portant sur la germination devra être faite 45 jours après la vente.					
Référence	Désignation (Espèces et Variétés)	Condt	Quantité	Prix unitaire	Prix total
	LAITUE EDEN	BT100	1	7 000	7 000
	TOMATE F1 MONGAL	BT50	3	22 500	67 500
	OIGNON VIOLIER DAMANI	BT500	1	24 000	24 000
	GOMBO VOLTA	BT500	1	4 500	4 500
	GOMBO ROUGE DE THIES	BT500	1	6 300	6 300
	CONCOMBRE F1 TOKYO	BT50	1	18 500	18 500
	PIMENT BIG SUN	BT50	2	13 000	26 000
	PIMENT BOMBARDIER	BT50	2	11 300	22 600
	AUBERGINE F1 KALENDA	BT50	2	11 000	22 000
	AUBERGINE NGALAM	BT50	1	5 000	5 000
	POIVRON F1 GOLIATH	BT50	2	26 500	53 000
	PAPAYE SOLO	BT50	2	38 000	76 000
	PAPAYE RANA	BT50	1	40 000	40 000
	CAROTTE MADONA	BT100	1	4 000	4 000
				timbres fiscaux si paiement en espèces	
				TOTAL à payer en FCFA	376 400

Exemple d'un devis de fournitures soumis par l'une des six jeunes entrepreneurs, Mme Khady Sarr

Les six jeunes entrepreneurs du projet "Coup de Pousse"



Souleymane Badji veut développer la production et la commercialisation de fruits de papaye, dans la région de Ziguinchor.



Khady Sarr veut développer le maraîchage dans la région de Fatick.



Kabirou Drame veut lancer son projet dans une région proche de la Guinée-Bissau, une région dont la plupart des habitants avaient fui les combats avec la rébellion.



Khady Diouf veut développer l'embouche bovine dans la région de M'Bour



Khalifa Ababacar Seye veut développer le maraîchage sur un terrain non loin de Tambacounda.



Lamine Sow veut lancer un projet d'aviculture dans la région de Kolda.

4. Les finances de l'Association

Sénégalité est financé uniquement par des dons de particuliers.

En 2016, les dons se sont élevés à CHF 21'080.-

En 2016, les montants suivants ont été versés :

- ◇ CHF 1'014.- pour le projet Incubateur
- ◇ CHF 5'000.- pour la cantine, les vélos, les frais d'inscription, le matériel scolaire.
- ◇ CHF 21'195.- pour le projet "Coup de Pousse"
- ◇

En 2015, le 100% des montants reçus ont été utilisés pour les projets au Sénégal.

Les liquidités à fin 2016 se montaient à :

- ◇ 1'273.- CHF sur le compte en Suisse
- ◇ 809'139 francs CFA (soit 1'316 CHF) sur le compte de la CBAO de Ziguinchor pour le volet social (hors périmètre comptabilité).
- ◇ 11'582'334 francs CFA (soit 18'844 CHF) sur le compte de la CBAO de Bignona pour le projet "Coup de Pousse" (hors périmètre comptabilité). Il s'agit des fonds qui n'ont pas encore été utilisés à fin décembre 2016.

Depuis l'année 2016, les comptes de Sénégalité sont présentés selon la norme Swiss GAAP - RPC21.

Après approbation par l'Assemblée Générale, les comptes seront publiés sur le site Web de Sénégalité.



4. Les membres du Comité



Roland Sauter, président

Dr sciences techniques, a créé une entreprise spécialisée dans la formation professionnelle, en utilisant plus particulièrement les outils de e-learning et de simulation.

Marcelle Fournier, secrétaire

Ancienne professeure à La Haute Ecole Pédagogique de Lausanne, spécialiste des méthodologies pédagogiques



Rudolf Strasser

Agronome, a travaillé plus de 20 ans dans la coopération, dirigeant des projets au Tchad, en Côte d'Ivoire, au Vietnam et en Corée du Nord.

Pernette Strasser, trésorière

Enseignante, a travaillé plus de 20 ans dans la coopération, étant particulièrement active dans la promotion des femmes.

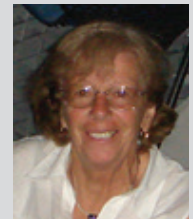


Raymond Marclay

Droguiste, participe depuis plus de 20 ans au développement de l'ONG "Sentinelles". A dirigé de nombreux projets en Afrique, notamment au Sénégal

Lucie Chatelet

Enseignante, active depuis de nombreuses années dans l'ONG "Sentinelles". Grande expérience de l'Afrique.



Jérôme Fournier, vérificateur des comptes

Dr ès sciences naturelles, agronome, a travaillé plusieurs années au Guatemala dans l'amélioration de systèmes de production de maïs.

Association Sénégalité
Compte de résultat
Pour l'exercice clos au 31 décembre 2016
(avec indications comparatives de l'exercice précédent)
Tous les montants sont en CHF

	Note	2016	Budget 2016	2015
<u>Produits d'exploitation</u>				
Donateurs privés - fonds affectés		15'250	15'000	0
Donateurs privés - fonds libres		5'830	13'600	15'471
Dissolution de provisions		0	0	0
Total produits d'exploitation		21'080	28'600	15'471
<u>Charges d'exploitation</u>				
<u>Charges directes de projets</u>				
Versements Projet "Volet Social"		-5'000	-6'010	-9'647
Versements Projet "Incubateur"		-1'014	-4'165	-372
Versements Projet "Coup de Pousse"		-21'195	-22'275	0
Versements Projet "Prison Thiès"		0	0	0
Total charges directes de projets		-27'209	-32'450	-10'019
<u>Frais administratifs</u>				
Frais de personnel		0	0	0
Frais formation FEDEVACO		-132	0	0
Cotisation FEDEVACO		-400	0	0
Frais de secrétariat		0	0	0
Frais de campagne de collectes de fonds		0	0	0
Amortissements		0	0	0
Total frais administratifs		-532	0	0
Total charges d'exploitation		-27'741	-32'450	-10'019
Résultat d'exploitation		-6'660	-3'850	5'452
Résultat financier - frais bancaires		-137	-330	-121
Résultat avant variation des fonds affectés		-6'797	-4'180	5'331
Allocations aux fonds affectés		-15'250	-15'000	0
Utilisation des fonds affectés		15'250	15'000	0
Utilisation des fonds affectés - frais de gestion		0	0	0
Résultat net		-6'797	-4'180	5'331

Association Sénégalité

Bilan

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2016

(avec indications comparatives de l'exercice précédent)

Tous les montants sont en CHF

	Note	<u>Au 31.12.2016</u>	<u>Au 31.12.2015</u>
<u>Actifs</u>			
<u>Actifs circulants</u>			
Liquidités		6'273	10'764
Autres débiteurs		0	0
Actifs transitoires		0	0
Total actifs circulants		6'273	10'764
<u>Actifs immobilisés</u>			
Equipement informatique		0	0
Total actifs immobilisés		0	0
Total des actifs		6'273	10'764
<u>Passifs</u>			
<u>Fonds étrangers à court terme</u>			
Dettes envers fournisseurs		0	0
Passifs transitoires		5'000	2'694
Total fonds étrangers à court terme		5'000	2'694
<u>Fonds étrangers à long terme</u>			
Provisions		0	0
Total fonds étrangers à long terme		0	0
<u>Fonds affectés</u>			
Fonds Projet "Volet Social"		0	0
Fonds Projet "Incubateur"		0	0
Fonds Projet "Coup de Pousse"		0	0
Fonds Projet "Prison Thiès"		0	0
Total capital des fonds affectés		0	0
<u>Fonds propres</u>			
Capital versé		0	0
Résultats reportés		1'273	8'070
Total fonds propres		1'273	8'070
Total des passifs		6'273	10'764

Association Sénégalité
Annexes aux Etats
financiers
Pour l'exercice clos au 31 décembre 2016
Tous les montants sont en CHF

1. Présentation

SÉNÉGALITÉ est une organisation de coopération internationale privée et sans but lucratif, fondée en 2012 et constituée sous la forme d'une association de droit suisse, régie par les dispositions des articles 60 et suivants du code civil. Son siège est à Lausanne. SÉNÉGALITÉ a pour but de favoriser, au Sénégal, le développement de l'agriculture et la formation en agriculture.

SÉNÉGALITÉ remplit sa mission à l'aide de partenaires terrains, indépendant de SÉNÉGALITÉ. SÉNÉGALITÉ mène actuellement quatre projets principaux, à savoir :

Projet	Description
Volet Social	Soutien aux élèves nécessiteux du Lycée Agricole de Bignona, en Casamance.
Incubateur	Financement de l'irrigation, au goutte à goutte, d'un terrain de trois hectares pour le Lycée Agricole de Bignona.
Coup de Pousse	Crédits accordés à d'anciens élèves du Lycée Agricole, qui créent leur entreprise agricole. En 2016, Sénégalité a financé ainsi 6 projets au Sénégal.
Prison Thiès	Formation en agriculture pour les détenus de la prison de Thiès, afin que les détenus aient un gagne-pain à leur sortie de prison.

2. Principes comptables

a. Bases de préparation des comptes annuels

Les états financiers de SÉNÉGALITÉ ont été établis conformément aux statuts de SÉNÉGALITÉ, aux dispositions applicables du Codes des obligations et aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC 21).

b. Périmètre des comptes annuels

Les comptes annuels comprennent les comptes de l'association de droit suisse SÉNÉGALITÉ. Ils ne comprennent pas les comptes des projets conduits par les partenaires terrains de SÉNÉGALITÉ, qui sont indépendants de SÉNÉGALITÉ.

c. Conversion de monnaies étrangères

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux en vigueur à la date de la transaction.

d. Immobilisations corporelles

SÉNÉGALITÉ ne détient aucune immobilisation corporelle.

e. Reconnaissance du revenu

Les dons et subventions collectés sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont dans le pouvoir de disposition de l'organisation.

Les fonds affectés sont des dons reçus pour un but déterminé par des tiers et soumis à restriction d'utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus, puis affectés au passif dans la rubrique « fonds affectés » par la comptabilisation d'une charge d'allocation aux fonds affectés. Ils sont reconnus en revenus l'année où sont encourues les dépenses ainsi financées par la comptabilisation d'une utilisation de fonds affectés.

Les autres revenus sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou événements générateurs de revenus surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

f. Enregistrement des charges

Les charges sont enregistrées selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations et autres événements générateurs de charges surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

Les charges liées aux projets sont enregistrées au moment du décaissement effectif en faveur du partenaire terrain.

g. Parties liées

Les partenaires terrains de SÉNÉGALITÉ sont considérés comme des parties liées de SÉNÉGALITÉ.

h. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie de SÉNÉGALITÉ n'est pas présenté, conformément aux dispositions prévues au chiffre 16 de la norme Swiss GAAP RPC 21.

3. Liquidités

Les liquidités figurent dans la page « Bilan ».

4. Equipement informatique

Néant.

5. Provisions

Néant.

6. Fonds affectés

Le seul fonds affecté de l'exercice 2016 est le Fonds pour le Projet « Coup de Pousse ». Le donateur « Rotary Lugano » a donné CHF 15'250 pour ce projet, comme le montre le tableau de variation des fonds. Ce montant a été utilisé entièrement durant l'exercice 2016.

7. Financement des projets

Pour l'exercice 2016, le financement des projets s'est effectué sans aucune subvention publique.

8. Donateurs privés – fonds libres

Les dons privés sans affectations à un projet précis sont considérés comme des fonds libres.

9. Indemnités des membres dirigeants

Les membres du comité de SÉNÉGALITÉ ne reçoivent pas d'indemnités pour leur engagement au sein de SÉNÉGALITÉ.

10. Prestations bénévoles

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016, des prestations bénévoles d'un volume de 295 heures de travail, pouvant être estimée à une valeur de CHF 14'750, ont été offertes à l'organisation.

11. Evénements postérieurs à la date de clôture

Les comptes annuels ont été approuvés par le comité le 23.04.2017. Entre le 31 décembre 2016 et la date de l'approbation des présents comptes annuels, aucun événement n'a eu lieu qui nécessiterait une adaptation des actifs et passifs de SÉNÉGALITÉ au 31 décembre 2016 ou qui devrait être présenté ici.

12. Rapport de performance

SÉNÉGALITÉ publie un rapport d'activité qui remplit les caractéristiques du rapport de performance selon les normes Swiss GAAP RPC.